

**NOTE**

# **L'ARIZONA S'EN PREND- ELLE AUX FAMILLES ?**

Diverses associations de gauche ayant appelé à la grève nationale du 13 février 2025 contre le gouvernement Arizona accusent ce dernier, dans des publications diffusées sur les réseaux sociaux, de « s'en prendre aux familles et a fortiori aux mères », considérant que « dans un monde patriarcal où les sphères familiale et domestique sont considérées comme l'affaire des femmes, ce sont les mères qui vont principalement pâtir de ces mesures ». Des mesures qui sont dès lors accusées de renforcer la précarisation de la parentalité et les inégalités de genre.

Quelles sont ces mesures ?

- La réforme du droit aux allocations de chômage
- La réforme des pensions
- L'annualisation du temps de travail
- L'accueil de la petite enfance et le « crédit familial »

Voyons ce qu'il en est réellement.

## « La réforme du droit aux allocations de chômage conduit à la précarité »

*« Dans un contexte où les solutions de garde manquent drastiquement, la précarisation du droit aux allocations va conduire les parents à accepter n'importe quel job pour garantir un revenu à leur famille, un job qui ne sera peut-être pas compatible avec leurs obligations parentales. »*

### **FAUX !**

Le gouvernement Arizona ne remet pas en cause l'existence ni l'importance des allocations de chômage dans un processus de recherche d'emploi. Cependant, celles-ci se doivent d'être calibrées de la meilleure manière afin de pouvoir maximiser leurs effets. Les travaux de chercheurs (Peter Diamond, Dale Mortensen et Christopher Pissarides, récompensés par un Nobel en 2010) ont d'ailleurs démontré le lien entre des allocations plus généreuses (montant/temps), une recherche de travail plus longue et un chômage plus haut.

Notre système de chômage était jusqu'ici parmi les plus généreux : il est à la fois très coûteux (le deuxième en pourcentage du PIB) et sans limitation dans le temps (fait unique). La réforme permettant une hausse des allocations dans la première période et une limitation de celles-ci après 24 mois répond donc à cette logique de meilleur calibrage, en évitant dans un premier temps au demandeur d'emploi de se faire piéger par une chute trop importante de ses revenus et en ayant, au fil du temps, un caractère de plus en plus incitatif à une recherche active d'emploi. Avec une limite fixée à 24 mois, la Belgique reste d'ailleurs parmi les pays les plus généreux d'Europe.

De plus, l'accord de gouvernement Arizona donne la possibilité à chaque travailleur qui comptabilise déjà au moins 10 ans de carrière de démissionner, une fois dans sa carrière, tout en pouvant prétendre à des allocations de chômage pendant une période limitée de maximum six mois. Sous certaines conditions, cette durée peut être prolongée une fois de six mois dans le cas d'une formation réussie vers un emploi en pénurie.

**Il est donc FAUX de prétendre que le gouvernement Arizona va « précariser » le droit aux allocations : il vise au contraire à garantir celui-ci dans le temps en mettant en place un système soutenable non seulement à court terme, mais à moyen et long terme. Et ceux qui n'auraient pas trouvé de travail après 2 ans de chômage pourront toujours bénéficier de l'aide sociale des CPAS, qui seront refinancés à cet effet.**

## « Le Gouvernement oublie les familles monoparentales ! »

« Précarisation des femmes, et particulièrement des mamans solo, qui seront contraintes de rester à la maison, ou de prester des emplois à temps partiel, pour pouvoir assurer la garde de leurs enfants. Les parents qui travaillent de nuit, avec toutes les difficultés d'organisation familiale que cela implique, seront moins bien rémunérés ».

**FAUX !**

La majorité MR-LE est bien consciente des difficultés spécifiques que vivent les familles monoparentales. L'accord de Gouvernement de la FWB le précise noir sur blanc : la vulnérabilité des parents solos se traduit par un risque de précarité financière plus important, mais également par des fragilités au niveau de la santé (mentale) puisque toutes les contraintes et obligations reposent sur les épaules du seul chef de famille. Le Gouvernement accordera donc une attention particulière à ces familles vivant des situations plus fragiles, en activant des leviers afin de faciliter leur quotidien, et cela dans plusieurs domaines : le logement, l'emploi, l'éducation, la santé, la fiscalité, les aides sociales...

**Il est donc FAUX de prétendre que le gouvernement Arizona oublie les familles monoparentales. Les leviers prévus pour faciliter le quotidien des familles monoparentales seront même facilités par la création d'un statut « famille monoparentale » qui se basera sur la composition familiale.**



## « Le gouvernement Arizona néglige l'accueil de la petite enfance ! »

« Que feront les parents au chômage, qui ne trouvent pas de place en crèche ? Se retrouveront-ils sans revenus, avec un enfant dont ils doivent s'occuper toute la journée donc sans possibilité de retrouver un emploi ? ».

**FAUX !**

Le soutien à la création de milieux d'accueil est développé dans la Déclaration de Politique communautaire, partant du constat que le taux de couverture actuel ne répond pas suffisamment aux demandes des parents et conduit trop souvent l'un des deux parents (en très grande majorité des femmes) à un arrêt de travail. La disponibilité de places en crèche constitue donc un élément primordial du maintien de l'emploi mais aussi de la remise à l'emploi, ce qui contribue à l'équilibre vie privée - vie professionnelle.

Le Gouvernement, bien conscient de ce problème, a prévu la consolidation des places existantes et le développement de nouvelles places. Concrètement, le Gouvernement de la FWB prévoit la création de places d'accueil supplémentaires en fonction des besoins objectivés par la liste unique, au-delà des 33 % de places dans les milieux d'accueil pratiquant la PFP encadrée et des 50 % tout secteur confondu. Parce qu'un encadrement de qualité est indispensable, de nouvelles mesures seront également prises afin de promouvoir et de valoriser les métiers de l'enfance.

**Il est donc FAUX de prétendre que le gouvernement Arizona néglige l'accueil de la petite enfance. Au contraire, de nouvelles places d'accueil seront créées, et les métiers de l'enfance seront valorisés.**

## « Le recours au « malus-pension » impactera davantage les femmes »

« L'Arizona introduit un système de malus pension, une pénalité financière pour ceux qui partent à la retraite avant l'âge légal, sans avoir travaillé « suffisamment.

Ici, ce qui pose problème, c'est que les femmes sont surreprésentées dans des emplois pénibles (nettoyage, soins...). Elles ne seront pas en mesure de travailler jusqu'à 66 ans. Et parce qu'elles ont diminué leur temps de travail pour assurer les charges familiales et domestiques, les femmes sont nombreuses à avoir des carrières incomplètes et elles n'arriveront donc pas aux années de travail effectif pour échapper à la sanction.

Dans un système de flexibilisation du marché du travail, cette réforme des pensions va précariser en grand nombre d'entre nous ».

**FAUX !**

En l'absence de changements politiques majeurs, la viabilité financière des pensions belges est sérieusement menacée. C'est la raison pour laquelle le gouvernement Arizona prévoit l'introduction d'un malus, mais aussi d'un bonus pension de 2% (jusqu'en 2030), de 4% (jusqu'en 2040), et de 5% (à partir de 2040) par année qui suit l'âge légal de la retraite si le retraité comptabilise 35 années de carrière de 156 jours avec prestations de travail effectives et 7020 jours de travail effectifs. Dans ce calcul, les périodes de congé de maternité et les interruptions/réductions de carrière pour motif de soins sont assimilées à des prestations de travail effectives.

Le gouvernement examinera par ailleurs si l'introduction de la pension à mi-temps est possible, permettant à tous les travailleurs (salariés, indépendants et fonctionnaires) âgés de 60 ans ou plus, qui remplissent les conditions pour une retraite anticipée ou légale, de percevoir la moitié de leur pension tout en continuant une activité à mi-temps.

**Il est donc FAUX de prétendre que le gouvernement Arizona compromet le droit à la pension. Au contraire, exactement comme pour la réforme des allocations de chômage, il s'agit de pérenniser ce droit en le réformant pour le rendre soutenable dans le temps. La situation spécifique de nombreuses femmes a été prise en compte, puisque les périodes de congé de maternité et les interruptions/réductions de carrière pour motif de soins sont assimilées à des prestations de travail effectives.**

## « L'annualisation du temps de travail ne tient pas compte des besoins des enfants ! »

« On flexibilise le droit du travail, mais les besoins et les horaires des enfants, eux, ne sont pas flexibles.

« Le gouvernement Arizona veut mettre fin à la durée minimale de travail par semaine, en annualisant le temps de travail.

Par exemple, dans le commerce, travailler 50 heures par semaine, durant les périodes où l'affluence est plus forte, et seulement 20 heures quand l'activité est plus calme ».

**FAUX !**

Le gouvernement Arizona prévoit la possibilité de cette annualisation sous réserve de l'accord des employés concernés, sans perte de pouvoir d'achat et avec le choix libre entre récupération du temps de travail ou paiement. Ce système a été élaboré après concertation avec les partenaires sociaux dans le but de mieux répondre à certaines réalités professionnelles.

**Il est donc FAUX de prétendre que le gouvernement Arizona compte imposer unilatéralement l'annualisation du temps de travail sans penser à leurs conséquences possibles pour les familles ou les travailleurs eux-mêmes.**

## « Le crédit familial ou « sac à dos » néglige la condition des parents ! »

« Jusqu'ici, cette mesure est floue et des questions demeurent, notamment sur le montant et la durée des congés disponibles dans ce pot commun.

*Cette mesure met l'enfant au centre de la politique familiale, sans plus prendre en compte la condition des parents. »*

**FAUX !**

Le crédit familial a été élaboré en concertation avec les partenaires sociaux, en prenant pour base de réflexion le fait que chaque parent doit pouvoir s'occuper de son enfant et que ceux qui souhaitent assumer des tâches familiales doivent avoir toutes les possibilités de le faire. Ce système harmonise les différents régimes qui existaient par le passé, afin qu'il n'y ait pas de distinction selon le statut de salarié, d'indépendant ou de fonctionnaire.

Le gouvernement Arizona met en effet l'enfant au centre de sa politique familiale, partant du principe que toute politique familiale digne de ce nom doit viser avant tout l'intérêt et le bien-être de l'enfant. Cela ne signifie pas qu'il néglige les parents, qui bénéficient des mêmes droits, quel que soit leur sexe et leur statut professionnel.



## « Le gouvernement Arizona va supprimer la pension de veuve ! »

« Actuellement, plus de 57 000 personnes de moins de 65 ans touchent une pension de survie en Belgique. Et il s'agit de 91 % de femmes...

*Conséquence pour les familles ?*

*Bon, déjà retirer une source de revenu à des personnes de 50 ans et plus, ça n'aide pas à trouver un job. Les opportunités de recrutement après 50 ans sont très rares, et quasi inexistantes après 60 ans.*

*Pour la Ligue des familles, cette mesure placera de nombreuses personnes en situation de pauvreté - surtout des femmes qui se sont occupées de leurs enfants toute leur vie - à un âge où elles ne peuvent plus modifier leur carrière professionnelle ».*

L'accord de gouvernement prévoit textuellement ceci :

« Aujourd'hui, la pension de survie est un piège à l'emploi et à la pauvreté pour de nombreuses veuves et de nombreux veufs. C'est la raison pour laquelle, à partir du 01/01/2026 pendant une période transitoire, la pension de survie sera remplacée, jusqu'à l'âge le plus précoce possible de la retraite du partenaire survivant, par l'allocation transitoire (applicable aujourd'hui aux personnes âgées de moins de 50 ans) qui est librement cumulable et limitée dans le temps à un maximum de 2 ans ou jusqu'à 3 ans ou 4 ans avec des jeunes enfants à charge ».

Une large période transitoire est prévue pendant laquelle le choix sera laissé entre les deux systèmes.

Qui plus est, cette mesure n'a pas encore fait l'objet de négociations concernant sa mise en application.

**Le gouvernement Arizona entend simplement repenser le système, tout en prévoyant une large période transitoire qui laissera à chacun la possibilité de s'adapter. Personne ne sera donc laissé au bord de la route.**



## ***Peut-on dire, au vu de tout cela que l'Arizona s'en prend aux familles et a fortiori aux mères ?***

**Aucune mesure du gouvernement Arizona ne vise ni les familles ni les mères.** Au contraire, les différents accords de gouvernement (fédéral, régional et communautaire) visent à pérenniser un certain nombre de droits sociaux. La réforme des pensions, par exemple, est indispensable si l'on ne veut pas compromettre l'accès de tous à la pension, demain.

De même, les mesures projetées se fondent sur l'égalité des droits, qu'il s'agisse de l'égalité hommes/femmes ou de l'égalité entre les différents statuts professionnels. Nous refusons de partir du principe que les sphères familiales et domestiques seraient, dans notre société dite « patriarcale », l'affaire des femmes, pour élaborer des droits différenciés en fonction du sexe.

Comme cela s'est déjà produit par le passé (par ex. avec les rumeurs diffusées concernant les prétendues fermetures d'hôpitaux), ces publications surfent sur les peurs en présentant une vision tronquée et déformée de la réalité.



Centre Jean Gol

*Avenue de la Toison d'Or 84-86  
1060 Bruxelles*

*02.500.50.40  
info@cjg.be*

*[www.cjg.be](http://www.cjg.be)*